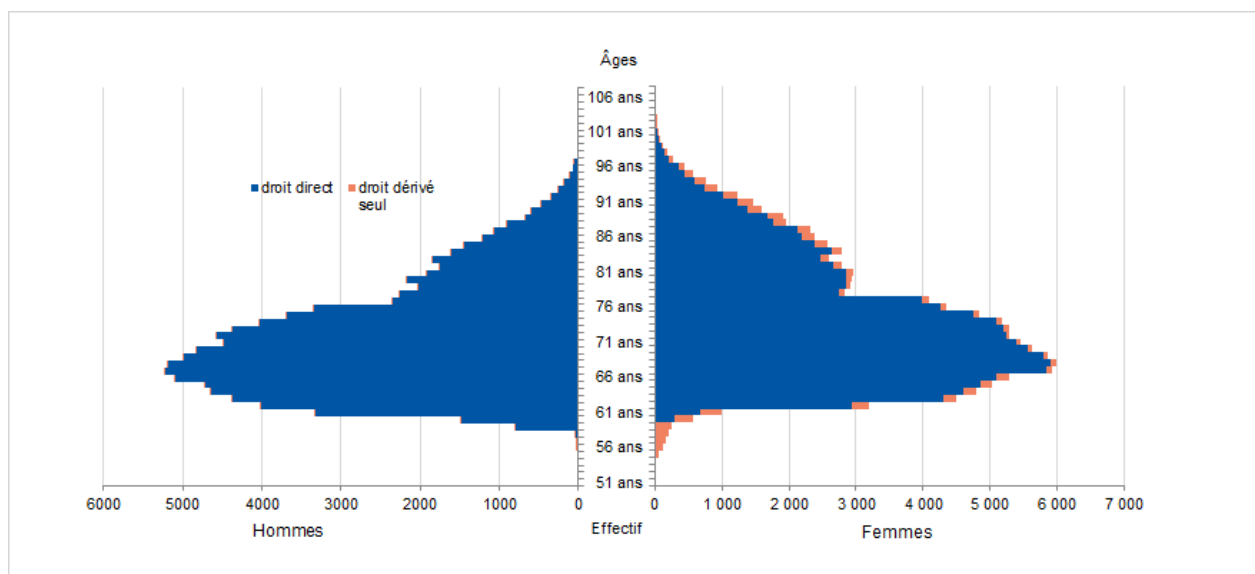


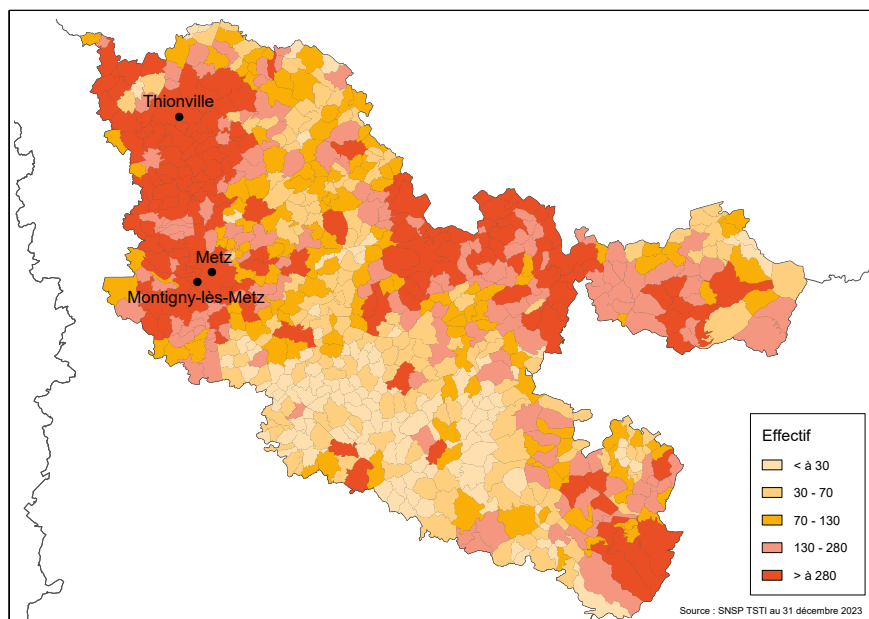
Retraités résidant dans le département			
Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 452	8 717	14 169
Droits directs (retraites personnelles)	5 083	5 828	10 911
Droits dérivés (retraites de réversion)	369	2 889	3 258
Attributions de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa)	398	598	996
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 442	547	1 989
Âges moyens au départ de la pension			
Droits directs	63,0 ans	63,8 ans	63,4 ans
Droits dérivés	74,8 ans	73,5 ans	73,6 ans
Retraités en paiement au 31 décembre			
Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	96 776	121 825	218 601
Retraités percevant un droit direct seul	93 985	82 268	176 253
Retraités percevant un droit dérivé seul	290	6 434	6 724
Retraités percevant les deux à la fois	2 501	33 123	35 624
Minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	2,8%	3,3%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	29 475	10 461	39 936
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,1 ans	74,7 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(3)</sup>	907 €	710 €	798 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	17,6%	51,8%	36,2%

## Pyramide des âges des résidents



- Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.
- Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre (Aspa, L815, ASI).
- Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

## Retraités du régime général par commune



## Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Metz</b>			
Nombre total de retraités	8 790	12 341	21 131
Retraités percevant un droit direct seul	8 528	8 651	17 179
Retraités percevant un droit dérivé seul	18	518	536
Retraités percevant les deux à la fois	244	3 172	3 416
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,3%	6,7%	7,0%
<b>Thionville</b>			
Nombre total de retraités	3 542	4 894	8 436
Retraités percevant un droit direct seul	3 456	3 210	6 666
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	254	263
Retraités percevant les deux à la fois	77	1 430	1 507
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,7%	4,1%	3,9%
<b>Montigny-lès-Metz</b>			
Nombre total de retraités	1 945	2 892	4 837
Retraités percevant un droit direct seul	1 888	1 999	3 887
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	126	132
Retraités percevant les deux à la fois	51	767	818
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,3%	3,7%	3,5%

1. Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse (L815, Aspa, ASI) par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

Sources : Cnav-SNSP, SNSP-TI, SNSP TSTI, Insee

Champ : Retraités percevant une retraite de base au Régime général y compris les anciens travailleurs indépendants.

Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr](https://statistiques-recherche.lassuranceretraite.fr)